

Lyon, le 9 juin 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Métropole de Lyon : signature d'une convention de partenariat dans le cadre du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC)

Lyon, le 8 juin 2016 – Bruno Charles, Vice-Président en charge du développement durable et de la politique agricole, a signé avec 12 partenaires*, une convention de partenariat pour l'animation du PAEC de l'agglomération lyonnaise en 2016.

Ce projet permettra d'accompagner la profession agricole dans la mise en place de pratiques visant à protéger la qualité de la ressource en eau et à préserver la biodiversité. L'objectif est également de mettre en synergie l'ensemble des initiatives au service de l'agroécologie et de maintenir une activité agricole dynamique sur l'ensemble du territoire.

Cette démarche est un défi de taille pour la Métropole et ses partenaires qui ont choisi d'associer étroitement les organisations économiques agricoles (négociants, coopératives) au PAEC afin de mettre en place un dispositif en accord avec les spécificités du territoire.

Le PAEC fédère au total, 26 partenaires locaux qui se mobilisent pour obtenir une amélioration de la qualité de l'eau, qu'elle soit dans les rivières ou dans les nappes et une amélioration de la biodiversité et des corridors écologiques du territoire.

L'objectif commun est de renforcer les liens entre agriculture et fonctionnalités écologiques et de soutenir les initiatives concrètes menées notamment dans le cadre de la lutte contre les nitrates et les pesticides.

Pour accompagner les agriculteurs, dont l'engagement dans le projet est indispensable, un diagnostic complet et gratuit, leur est proposé. Ce diagnostic doit permettre d'identifier les points à améliorer, de définir les marges de progrès et d'évolution de l'exploitation, de déterminer un plan d'actions adaptée à la réalité de l'exploitation.

Pour réaliser ces diagnostics, les agriculteurs pourront s'adresser en priorité à leurs conseillers habituels (la maison Cholat, Terres d'Alliance, la Dauphinoise, les établissements Bernard, la Chambre d'agriculture et l'association Rhône Loire de développement de l'agriculture biologique (ARDAB)). Sur la thématique de la « biodiversité », le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Rhône-Alpes apporte son expertise spécifique.

Plus d'informations sur <http://www.agri-lyonnaise.top> .

Les 26 partenaires du projet : Département du Rhône, la CCPO, la CCEL, le SYMALIM, le SMMO, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais (SIEPEL), la chambre d'agriculture du Rhône, l'association Rhône Loire de développement de l'agriculture biologique (ARDAB), l'association départementale de développement de l'emploi agricole et rural (Addear), le groupement d'étude et de développement agricole de l'Ozon (GEDA de l'Ozon), la Dauphinoise, Terres d'alliances, GAIC François CHOLAT, Bernard productions, Fédération Départementale des CUMA, Arthropologia, le conservatoire des espaces naturels Rhône Alpes (CEN RA), la fédération départementale des chasseurs, la fédération départementale de la pêche, la ligue de protection des oiseaux, le SAGE de l'Est lyonnais, les services de l'État, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le conservatoire botanique national du massif central, l'Europe

* les 12 signataires de la convention financière de partenariat : Arthropologia, l'ARDAB, la Chambre d'agriculture du Rhône, la CCEL, la CCPO, le CEN-RA, Bernard Productions végétales, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon (FDCRML), la Maison François Cholat, la Coopérative Dauphinoise, le Syndicat mixte des Monts d'Or, la coopérative « Terre d'Alliances »